

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2469**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement et cession à la commune de Vaulx en Velin d'une partie du domaine public
communautaire située avenue d'Orcha

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2469**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement et cession à la commune de Vaulx en Velin d'une partie du domaine public communautaire située avenue d'Orcha**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées à la suite des opérations de restructuration urbaine menées notamment par la Communauté urbaine de Lyon sur le quartier des Grolières à Vaulx en Velin, monsieur le maire de Vaulx en Velin a sollicité la Communauté urbaine, afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située avenue d'Orcha.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la commune de Vaulx en Velin, l'emprise d'une surface de 191 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Aucun réseau ne passe sous l'emprise à déclasser.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par l'avenue d'Orcha, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis signé le 20 mai 2011 par la commune de Vaulx en Velin, il est prévu que, si elle devient parfaite, la vente aura lieu à l'euro symbolique ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 26 avril 2011;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 191 mètres carrés, située avenue d'Orcha à Vaulx en Velin, au profit de la commune de Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession, à l'euro symbolique, à la commune de Vaulx en Velin d'une emprise d'une surface de 191 mètres carrés située avenue d'Orcha à Vaulx en Velin, dans le cadre des régularisations foncières.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes : produit de la cession : 1 euro en recettes - compte 778 820 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.